

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 JUIN 2023 à 19H00**



N° 050/2023 – Cession du tracteur Shibaura SE 1500

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **26** – Excusé avec Pouvoir : **1** – Absente : **1** – Votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 7 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 1^{er} juin 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Monsieur MIRALLES Bruno (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire rappelle l'acquisition par la Commune d'un tracteur Shibaura SE 1500 immatriculé 3735-RS-01, mis en circulation le 17/02/1984 et acheté à cette période pour la réalisation de travaux divers par les services techniques communaux.

Ce tracteur ne fonctionne plus et est entreposé au garage de la commune.

Par courrier en date du 02/01/2023, Monsieur GUIGUE Olivier a fait une proposition d'achat de 150 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la cession en l'état du tracteur à Monsieur GUIGUE Olivier pour un montant de 150 €,

Le tracteur n'étant pas inscrit à l'actif et vu la somme modique de la cession, **DECIDE** d'imputer le produit de cette vente au compte 7588 en recette de fonctionnement.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire
Guillaume FAUVET

Le secrétaire
Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230607-050-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Publication : 22/06/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : ____ / ____ / 2023